

Le texte qui précède est le texte authentique de la convention dûment adoptée par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail dans sa soixante-douzième session qui s'est tenue à Genève et qui a été déclarée close le 25 juin 1986.

EN FOI DE QUOI ont apposé leurs signatures, ce vingt-sixième jour de juin 1986:

*The President of the Conference,
Le Président de la Conférence,*

HUGO FERNÁNDEZ FAINGOLD

*The Director-General of the International Labour Office,
Le Directeur général du Bureau international du Travail,*

FRANCIS BLANCHARD